Synergies Roumanie n° 14 - 2019 p. 21-33

ISSN 1841-8333
ISSN en ligne 2261-3463

La gouvernance multiniveaux au risque de la mise en perspective historique

Yves Palau
Université Paris-Est Créteil (UPEC), LIPHA-PE, France
palau@u-pec.f

Reçu le 05-11-2019 / Évalué le 15-11-2019 / Accepté le 05-12-2019

Résumé

Le but de cet article constitue une tentative d'analyser la gouvernance, parmi laquelle la gouvernance multiniveaux, ne semble pas avoir été souvent explorée même si la référence à l'origine médiévale du mot gouvernance constitue une sorte de parcours obligé de son approche sémantique. Il s'agit évidemment d'un travail qui devrait être approfondi et systématisé. Approfondi car la période historique choisie ici, la fin du Moyen Âge, est particulièrement complexe, l'auteur de cette communication, n'en est pas un spécialiste loin de là et il a donc utilisé des travaux de recherche menés dans d'autres perspectives que la sienne même si leur confrontation a mis à jour des convergences parfois inattendues. Il conviendrait donc de mener un travail avec des médiévistes pour vérifier l'intérêt des pistes ouvertes ici. Ce travail devrait également être systématisé car si la période choisie pour cette mise en perspective historique ne doit rien au hasard, cette partie du Moyen Âge qui voit progressivement le système politique féodal se transformer en autre chose qui sera plus tard le système politique étatique, elle ne constitue en rien la seule période historique potentiellement intéressante. La veille de la révolution mais aussi le XIXe et la première moitié du XXe siècle en constitueraient d'autres. Ce texte présente donc une recherche en cours, il vise à tracer quelques pistes de réflexion, formuler des hypothèses qui devront par la suite être vérifiées.

Mots-clés : la gouvernance, histoire, Moyen Âge, le système politique féodal, le système politique étatique, révolution

Multi-level governance at the risk of putting it into historical perspective

Abstract

The purpose of this article constitutes an attempt to analyze governance, among which multi-level governance, does not seem to have been often explored even if the reference to the medieval origin of the word governance constitutes a sort of compulsory course of its semantic approach. This is obviously a job that should be deepened and systematized. Deepened because the historical period chosen here, the end of the Middle Ages, is particularly complex, the author of this communication, is not a specialist far from it and he therefore used research carried out in other perspectives than hers even if their confrontation brought to light sometimes

BDD-A31127 © 2019 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.159 (2026-01-08 15:57:49 UTC)

unexpected convergences. It would therefore be advisable to carry out a work with medievalists to verify the interest of the tracks opened here. This work should also be systematized because if the period chosen for this historical perspective owes nothing to chance, this part of the Middle Ages which gradually sees the feudal political system transforming into something else which will later be the state political system, it is by no means the only potentially interesting historical period. The eve of the revolution but also the XIXth and the first half of the XXth century would constitute others. This text therefore presents a research in progress, it aims to trace some lines of reflection, to formulate hypotheses which will subsequently have to be verified.

Keywords: governance, history, Middle Ages, the feudal political system, the political system of the state, revolution

Charles Tilly distingue quatre formes contemporaines d'analyse historique en sociologie en fonction de la place qui occupe l'explication des processus politiques (Tilly, 2003 : 23-57) : la critique sociale qui *reconstruit le passé afin d'éclairer les choix du présent et de l'avenir*, l'identification de modèles qui *consiste à rechercher des séquences et des structures récurrentes dans l'espace et le temps*, l'extension diachronique du champ de l'analyse qui « *consiste à appliquer à des situations historiques des techniques, des modèles ou des généralisations élaborés par les sociologues à propos de phénomènes contemporains* et l'analyse de processus qui *postule que les rapports espace-temps définissent les processus sociaux et que ces derniers se déroulent différemment selon leurs positions dans l'espace et dans le temps* parmi ces quatre formes d'analyse historique, la dernière est pour Tilly celle qui se prête le mieux à l'explication historique car elle *attire explicitement l'attention sur les interdépendances spatio temporelles* (Tilly, 2003 : 24-25).

Malgré cette dernière affirmation de Charles Tilly, il nous semble que la troisième forme d'analyse historique des processus politique qu'il a identifiée n'est pas dénuée d'intérêt pour tenter d'analyser la gouvernance multiniveaux contemporaine. Appliquer à des situations antérieures des notions ou des concepts forgés pour rendre compte de phénomènes considérés comme spécifiquement contemporains peut se révéler intéressant sans relever pour autant de l'explication de l'apparition d'un processus politique : le premier intérêt de cette application est bien sûr qu'elle peut permettre d'évaluer la réalité de la nouveauté des phénomènes dont l'apparition de la notion de gouvernance multiniveaux est censée rendre compte ou plus précisément la part de discontinuité et de continuité dans ces phénomènes. Le second est qu'elle peut remettre le mode de gouvernement que représente la gouvernance multiniveaux dans le temps plus long de l'histoire des manières de gouverner et de leur théorisation puisque la gouvernance est à la fois l'un et l'autre. Le troisième est qu'elle peut nous permettre de nous interroger

BDD-A31127 © 2019 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.159 (2026-01-08 15:57:49 UTC)

concrètement sur la temporalité des processus politiques et remettre en cause les visions trop développementalistes de ceux-ci voire certaines lectures téléologiques de la formation de l'État par exemple.

Dans la perspective qui sera la nôtre, il ne s'agit donc ni d'une recherche sur la généalogie de la notion de gouvernance multiniveaux ni d'un travail sur les différents sens qu'a pu avoir ce terme dans l'histoire, ni d'une recherche de causalité historique mais de faire l'hypothèse qu'une mise en perspective historique de la gouvernance multiniveaux permet d'éclairer cette notion et les phénomènes qu'elle recouvre mais aussi le régime d'historicité de différentes manières de gouverner.

La gouvernance : une notion sans historicité

Parmi les multiples approches de la notion de régime d'historicité (Hartog, 2003, 2012) nous prenons à notre compte celle de Jacques Revel pour qui il s'agit du *rapport - ou plutôt de l'ensemble des rapports - qu'un acteur social ou une pratique sociale entretient avec le temps et, éventuellement avec une histoire, ainsi que de la manière dont ces rapports sont engagés dans un présent, qui peut être celui de la mémoire mais tout autant celui de l'action* », en somme d'une « *expérience du temps historique* (Revel, 2000 : 13-20, 16-17).

À l'aune de cette définition, la notion de gouvernance comme dénomination de pratiques sociales apparaît dénuée d'historicité et même d'une certaine façon inscrite dans un régime d'historicité négatif dans la mesure où la nouveauté radicale des phénomènes qu'elle sert à décrire est postulée explicitement ou non. Jean-Pierre Gaudin après avoir rappelé les travaux fondateurs de James March et Johan Olsen, Bernd Marin, Jan Kooiman, Rod Rhodes, dresse ce constat : *on se rend vite compte que ces premières réflexions sur la gouvernance cherchent à nous bercer avec une petite musique insistante, celle de la modernisation, de la nouveauté, du changement. Mais tout cela est-il si nouveau ? Et quel est le degré de renouvellement ? S'agit-il d'un changement dans les situations rencontrées ou plutôt d'un déplacement de l'angle d'analyse, ou encore d'un mélange des deux* ? (Gaudin, 2002 : 43-44).

Pourtant la définition que donne Patrick Le Galès de la gouvernance comme *processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux et d'institutions, en vue d'atteindre les objectifs définis et discutés collectivement* (Le Galès, 2004 : 243) si elle n'intègre pas de mise en perspective historique ne l'interdit pas non plus. Néanmoins, pour Patrick Le Galès l'apparition à une période précise de cette notion de gouvernance *permet de problématiser des questions de recherche, d'identifier des éléments d'un système explicatif et d'élaborer un système*

BDD-A31127 © 2019 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.159 (2026-01-08 15:57:49 UTC)

d'hypothèses notamment pour ce qui a trait aux formes contemporaines et aux transformations de l'État et de l'action publique. En d'autres termes cette problématisation apparaît étroitement liée aux caractéristiques contemporaines de ces formes et de ces transformations (Payre, Pollet, 2013 : 5).

Au sein de la gouvernance, le qualificatif de multiniveaux semble renforcer encore sa contemporanéité. À l'origine forgée pour décrire les mécanismes de prise de décision au sein de l'Union européenne impliquant cette structure et les États qui en sont membres, la notion de gouvernance multiniveaux a connu un usage extensif pour analyser aussi bien ce que serait une gouvernance globale qu'une gouvernance infranationale. À tel point qu'aujourd'hui la gouvernance semble nécessairement multiniveaux.

Ce manque d'historicité de la notion de gouvernance connaît pourtant apparemment une exception. Le détour fréquent opéré par le Moyen Âge pour présenter l'étymologie du mot gouvernance. On fait immanquablement référence à son origine latine et médiévale, *gubernantia [qui] renverrait aux idées de conduite, de pilotage, de direction. Et, dans un contexte de restructuration des Etats, cette question de direction se pose à nouveau* (Le Galès, 2004 : 242). Gubernantia est un dérivé du verbe gubernare qui est lui-même une traduction du grec kubernân qui veut dire piloter un navire ou un char et qui *fut utilisé pour la première fois de façon métaphorique par Platon pour désigner le fait de gouverner les hommes* (Huynh-Quan-Suu). Ce *détour* étymologique ne va pas plus loin car on s'accorde implicitement sur le fait qu'il ne saurait rien y avoir de vraiment comparable entre les deux situations historiques et qu'il ne sert donc à rien d'approfondir celle qui a donné naissance au terme. Cette position est renforcée par l'interruption de l'usage de ce terme progressivement tombé en désuétude à partir de la fin du Moyen Âge jusqu'à ce qu'il réapparaisse dans la langue anglaise à partir des années 1930 si l'on se réfère à son usage en économie ou dans les années 1990 parmi les politistes.

De quelques usages du moyen Âge dans l'analyse d'évolutions politiques contemporaines

La manière dont jusqu'à présent on néglige l'historicité des phénomènes décrits sous le nom de gouvernance multiniveaux est-elle un symptôme du présentisme évoqué par François Hartog (Hartog, 2003, 2012) ? En histoire des systèmes politiques, ce présentisme est largement partagé ou tout au moins peu mis en doute tant la conception inconsciente d'une histoire linéaire prédomine selon un processus dans lequel depuis le féodalisme et sur ses ruines se construirait progressivement un État devenu radicalement nouveau par rapport aux systèmes politiques antérieurs et

BDD-A31127 © 2019 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.159 (2026-01-08 15:57:49 UTC)

qui lui-même pourrait donner naissance, à partir de son déclin, à une manière de gouverner radicalement neuve et que pourrait désigner le terme de gouvernance.

Ce présentisme était pourtant déjà contesté par Marc Bloch lorsqu'il critiquait ceux qui *considèrent l'époque où ils vivent comme séparée de celles qui l'ont précédée par de trop vifs contrastes pour ne point porter en elle-même sa propre explicatio* (Bloch, 1974 : 44). Contre cette tendance, Marc Bloch en appelait à *comprendre le présent par le passé* mais aussi à *comprendre le passé par le présent* car *l'erreur serait grave de croire que l'ordre adopté par les historiens dans leurs enquêtes doivent se modeler sur celui des événements* (Bloch, 1974 : 48). Ce double mouvement a-t-il quelque valeur heuristique que ce soit lorsqu'il s'agit de confronter nos manières de gouverner, de prendre des décisions, d'y impliquer un nombre plus ou moins important d'acteurs, bref notre système politique à celui qui caractérisait la société médiévale qui a bien des égards nous semble radicalement différente et en certains points opposés à la nôtre ?

Si, à notre connaissance, il n'y a pas de travaux qui s'interrogent sur le régime d'historicité de la gouvernance en général et de la gouvernance multiniveaux en particulier en s'appuyant sur la société médiévale qui a donné naissance au terme, des tentatives stimulantes ont eu lieu avec des objets qui ne sont pas sans lien avec la gouvernance multiniveau pour soit faire l'hypothèse *d'un nouveau féodalisme* juridique et politique contemporain soit pour importer des concepts politiques modernes ou contemporains, par exemple celui d'espace public, dans le contexte médiéval.

Parmi ces travaux, relevant du premier mouvement décrit par Marc Bloch qui entend contribuer à *comprendre le présent par le passé*, on trouve ceux qui considèrent que nos manières présentes de gouverner caractérisées par un certain dépérissement de l'État et du gouvernement par la loi qui l'accompagne réactivent un mode féodal. Alain Supiot considère ainsi que sur les impasses de la *gouvernance par les nombres* censée caractériser notre modernité politique se développent *des réseaux d'allégeance, au sein desquels chacun cherche la protection de plus fort que soi ou le soutien de moins fort que soi* (Supiot, 2015 : 24). Il ne s'agit pas là d'une simple métaphore. Pour Alain Supiot, *les concepts juridiques propres à la féodalité fournissent d'excellentes clés d'analyse des bouleversements institutionnels de grande ampleur qui sont à l'œuvre derrière la notion acritique de globalisation* (Supiot, 2015 : 322) et qui renvoient clairement au mode contemporain de gouvernance. Pour lui, en effet, on assiste à une résurgence du *gouvernement par les hommes* (Supiot, 2015 : 304-323) reposant sur trois caractéristiques :

BDD-A31127 © 2019 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.159 (2026-01-08 15:57:49 UTC)

Il privilégie les *liens d'allégeance* caractéristiques selon lui du déclin des organisations internationales, de la loi et de l'État au bénéfice des coalitions, des réseaux de lien de dépendance mêlant public et privé.

Il repose sur *l'inféodation des personnes* fondée sur le développement d'un mode de pouvoir qualifié de suzerain dans lequel celui-ci n'a de prise directe que sur ses propres vassaux à la différence du souverain qui a une prise directe sur chacun et qui caractériserait le mode d'exercice du pouvoir de l'Union européenne et du FMI *dont le pouvoir sur la vie des peuples ne peut s'exercer que par l'allégeance des Etats qui se soumettent aux programmes de réforme qu'elles leur assignent* (Supiot, 2015 : 311) et de la contractualisation de l'action publique qui permet à l'État d'agir en confiant à d'autres personnes *le soin de définir elles-mêmes les modalités de réalisation des objectifs qu'il leur fixe tout en chargeant des autorités ad hoc du contrôle de cette réalisation et en se réservant la possibilité de rétroagir aux manquements constatés* (Supiot, 2015 : 313) expliquant la multiplication des indicateurs et des évaluation ;

et sur *la concession des choses* qui prend la forme d'un *affermage des fonctions publiques* par autonomisation sous la forme d'établissements publics de fonctions auparavant exercées directement par l'État ou de privatisations *moyennant leur régulation par des autorités (…) investies du rôle de gardienne de l'intérêt général à l'égard d'un produit ou d'un service déterminé*, (Supiot, 2015 : 322) toutes caractéristiques, selon Alain Supiot du système politique féodal.

Comment comprendre ce raisonnement qui sur une base comparative se veut aussi explicatif de notre modernité ? il ne s'agit par pour Alain Supiot de supposer un *retour au Moyen Âge* (Supiot, 2015 : 309) mais une reféodalisation sous une forme évidemment différente de celles du passé. Son raisonnement se fonde sur une conception de la temporalité politique pour laquelle *les catégories dogmatiques du passé ne s'inscrivent pas dans une histoire linéaire, mais constituent une réserve enfouie de sens, toujours susceptible de revenir au jour et d'y produire de nouveaux effets normatifs* (Supiot, 2015 : 309).

La démarche d'Alain Supiot rejoint celle présentée dans l'ouvrage collectif *L'hypothèse du néo-féodalisme. Le droit à une nouvelle croisée des chemins* (Lefebvre, 2006 : 260*)* dans lequel l'hypothèse d'une analogie entre la période contemporaine et le féodalisme est présentée *comme un moyen de comprendre l'évolution du droit et de lui donner un sens* (Lefebvre, 2006 : 8). Pour cela, le directeur de l'ouvrage invite à distinguer un régime féodal historique, celui qui définit politiquement et socialement une partie du Moyen Âge occidental et un régime féodal générique qui lui pourrait-être retrouvé à des époques et sous des

BDD-A31127 © 2019 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.159 (2026-01-08 15:57:49 UTC)

latitudes variées. Développement de pouvoirs intermédiaires, relativisation de la place de l'État, du rôle de la loi dans notre système juridique dont les sources se trouvent ainsi pluralisées, telles seraient les caractéristiques de ce régime féodal générique que l'on retrouverait aujourd'hui. Christian Le Bart et François Rangeon, s'inscrivent non sans précautions, dans cette perspective avec un chapitre intitulé *Le néo-féodalisme politique. L'éternel retour des fiefs politiques ?* (Lefebvre, 2006 : 115-136). Tout en nuançant fortement l'hypothèse selon laquelle, les fiefs constitueraient un invariant de la vie politique, les auteurs s'interrogent sur ce que pourrait être un essai de mise en perspective historique du féodalisme comme idéal-type et pour cela plaident *pour une extrapolation du concept qui ne renoncerait pas à le situer historiquement* (Lefebvre, 2006 : 126). Cette extrapolation leur parait pertinente pour trois raisons : la première est que les deux sociétés ont en commun d'être *des sociétés au sein desquelles l'Etat n'est pas (…) en mesure de jouer un rôle central de monopolisation de la violence physique et de la violence symbolique* (Lefebvre, 2006 : 126) , la seconde est que *le rapport de force entre centre et périphérie y est comparable si on accepte de faire abstraction du sens de l'évolution* (Lefebvre, 2006 : 127), elles partagent *un territoire éclaté en plusieurs lieux, créant ainsi une multitude de réseaux qui s'enchevêtrent* (Lefebvre, 2006 : 131), la troisième est que dans notre système politique *les néo-notables d'aujourd'hui ne se contentent plus de contrôler, à l'échelle du territoire, le jeu politique : ils contrôlent également le jeu décisionnel.* Pour ces deux auteurs, *la comparaison avec le modèle féodal s'en trouve légitimée* (Lefebvre, 2006 : 132).

L'enseignement central de cette extrapolation est qu'elle nous permet de penser une histoire non linéaire des systèmes politiques qui serait au contraire traversée *de phases de concentration et de dispersion du pouvoir politique, une histoire finalement plus cyclique que linéaire* qui voit se succéder *phases centrifuges et phases centripètes (…) au fil du temps, bien loin d'une philosophie de l'histoire hégélienne qui voit en l'Etat bureaucratique le point d'arrivée d'un progrès linéaire (…) Il s'agit, autrement dit, de rompre avec une vision qui ferait du système féodal un modèle nécessairement pré-étatique* (Lefebvre, 2006 : 126).

Cette dernière remarque est plus particulièrement importante pour notre propos car elle nous paraît une des explications possibles au peu de mise en perspective de notre système politique avec le Moyen Âge chez les politistes. Ce n'est pas seulement l'altérité supposée du Moyen Âge par rapport à notre modernité qui est en cause c'est le fait que celui-là apparaît tout à la fois comme l'antithèse de notre modernité et le terreau sur lequel elle s'est construite. Du coup le système politique médiéval et notamment le féodalisme n'est le plus souvent perçu par les politistes que par rapport à ce à quoi il donnera naissance – l'État moderne - et moins par

BDD-A31127 © 2019 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.159 (2026-01-08 15:57:49 UTC)

rapport à ce qu'il est, un mode spécifique de gouvernement (Grawitz, Leca, 1985 : 625). En ce sens, les deux programmes de recherche du CNRS et de la Fondation européenne de la science conduits de 1984 à 1993 et consacrés à la genèse de l'État moderne ont eu pour effet de centrer l'étude de la société politique médiévale sur ses aspects étatiques, pré étatiques ou irréductibles à l'étatisme plus que sur son originalité et son altérité (Genet, 1997 : 3-18).

On trouve aussi des travaux qui entendent contribuer à *comprendre le passé par le présent* et parmi ceux-ci l'ouvrage dirigé par Patrick Boucheron et Nicolas Offenstadt sur *L'espace public au Moyen Age*. (Boucheron et Offenstadt, 2011 : 370) L'objectif n'est pas ici de procéder à une genèse de l'espace public qui ferait remonter celui-ci au Moyen Age mais *d'aller chercher au loin dans cet antonyme de notre modernité qui se nomme Moyen Age, des ressources d'intelligibilité pour comprendre une question qui est aussi d'aujourd'hui* (Boucheron, Offenstadt, 2011 : 4). Cette démarche passe là aussi par une décontextualisation de ce qu'est l'espace public *descriptif des structures d'une époque* mais aussi *un idéal-type, analytique, qui définit un lieu immatériel, où un public actif fait un usage public du raisonnement pour entendre aux affaires publiques, et critiquer ainsi la domination sans partage des pouvoirs* (Boucheron, Offenstadt, 2011 : 7).

Assumer l'anachronisme : le système politique médiéval comme forme de gouvernance multiniveaux

Soit la gouvernance multiniveaux sert exclusivement à nommer un fait historique, totalement conditionné par les spécificités de son époque et toute tentative de rétro projeter cette notion dans une société médiévale souvent perçue comme totalement opposée à notre modernité ne peut conduire qu'à un raisonnement anachronique sans valeur scientifique, soit la gouvernance multiniveaux constitue un paradigme c'est-à-dire *un modèle général de fonctionnement du pouvoir qui ne se réduit pas au contexte de son émergence discursive* (Boucheron, Offenstadt, 2011 : 14) ou comme l'indique Patrick Le Galès *un chantier de recherche qui concerne les formes de coordination, de pilotage et de direction des secteurs, des groupes et de la société, au-delà des organes classiques du gouvernement* (Le Galès, 2004 : 242) et elle est donc potentiellement transposable dans le temps, ne serait-ce que comme hypothèse de travail. Si l'on part de cette hypothèse, cela ne signifie pas que l'on renonce à étudier les caractéristiques historiques propres à chacune des deux périodes et en l'occurrence aux spécificités qui pourraient être celles de la gouvernance multiniveaux aujourd'hui et dans la société politique médiévale mais que l'on considère que les différences nous paraitront d'autant plus clairement que l'on n'aura pas renoncé par avance à toute possibilité de ressemblance.

BDD-A31127 © 2019 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.159 (2026-01-08 15:57:49 UTC)

Le pouvoir sur une base réticulaire

Il est banal d'affirmer que le système politique médiéval se caractérise par un morcellement du pouvoir politique mais celui-ci est perçu parmi les politistes essentiellement comme le terreau sur lequel se serait construit l'État moderne qui en serait en quelque sorte son contraire, dans la perspective tracée par *la dynamique de l'occident*. C'est donc moins en tant que tel que ce morcellement est analysé qu'en tant que point de départ vers un autre système politique à la suite d'un processus concurrentiel. Ce problème est analysé par Marie-Pierre Buscail pour qui *il est possible de se demander si la notion même d'État moderne, quand bien même ce dernier serait naissant, ne constitue pas un obstacle pour appréhender la spatialité multiscalaire des sociétés médiévales du 14e siècle* (Buscail, 2015). Le morcellement du pouvoir n'est donc pas seulement la concurrence entre entités politiques de petite taille qui pourraient préfigurer, par concentration successive, le système étatique mais aussi la caractéristique d'une *spatialité multiscalaire* comme une des modalités de l'exercice du pouvoir : le dominium est en effet tout à la fois et indissociablement un pouvoir sur la terre et sur les hommes, le pouvoir naît avant tout de la capacité *de se faire reconnaître et de reconnaître l'autre par son utilisation de l'espace. (…) Il y a là des conflits d'échelles et d'usages entre les pouvoirs qui rendent le processus extrêmement dynamique, car concurrentiel. (…) La spatialité médiévale se définit ainsi comme itinérante et réticulaire, selon plusieurs échelles temporelles et spatiales. Par l'espace, la détention est reproduite et le pouvoir négocié* (Buscail, 2015 : 11).

La reconnaissance de cette conception *multiscalaire de l'espace* au sein de laquelle se déploie un pouvoir négocié modifie à son tour la perception que l'on a pu avoir du domaine royal souvent pensé de manière quelque peu téléologique comme un État en devenir. Adoptant la démarche inverse Marie-Pierre Buscail considère qu'il est possible d'envisager le domaine royal *plutôt comme un réseau de réseaux de liens hommes-terres, où se jouent des conflits d'échelles d'interventions des acteurs. La pertinence même du territoire, entendu comme un espace délimité et projection du pouvoir royal, voire la notion d'État moderne, doivent alors être repensées* (Buscail, 2015 : 14). Pour cette autrice *Nous voici donc face à une réalité jusqu'ici peu décrite : la construction royale d'une forme de domanialité, tant foncière que personnelle, tant économique que politique, tant spatiale que sociale. C'est par ce biais et en puisant parmi plusieurs outils juridiques (imposition, système féodo-vassalique, droit de ressort) que les rois vont tenter d'asseoir leur pouvoir. Cette domanialité ne repose pas sur une base territoriale homogène mais sur une base réticulaire* (Buscail, 2011/2 : 89).

BDD-A31127 © 2019 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.159 (2026-01-08 15:57:49 UTC)

Aussi le processus de centralisation perceptible à partir du XIIème et souvent analysé comme une phase constitutive de ce qui deviendra plus tard l'État moderne peut être reconsidéré comme se déployant plutôt *dans le cadre d'un usage réticulaire de l'espace très dynamique par les sociétés médiévales* et posant *les bases juridiques d'une maîtrise avant tout discontinue* (Buscail, 2015 : 7) du territoire. Un des enseignements qu'il est possible d'en tirer est que *La pluralité des droits et des biens, et l'enchevêtrement des réseaux, n'a nullement freiné la territorialisation. Le territoire français s'est aussi bien construit à partir d'une hiérarchie des réseaux que par une action globale et diplomatique de définition des frontières. Cela peut sembler paradoxal. Pourtant c'est la pluralité des situations et des actions et non une uniformité voulue à plusieurs échelles qui crée du territoire. Il est donc pertinent de s'interroger sur le passage du réseau au territoire, et du territoire au réseau, à l'heure où les réseaux bousculent les territorialités* (Buscail, 2011/2 : 90).

Gouverner : la dimension interactive du pouvoir en régime de sujétion

La société médiévale est profondément inégalitaire mais la multiplicité des acteurs du pouvoir rend difficile l'émergence d'une ligne hiérarchique claire à l'exception de la place sommitale du roi. Encore celle-ci fait-elle régulièrement l'objet de contestation par le pape ou l'empereur. Si l'on entre dans la manière concrète dont sont prises les décisions, on constate une interactivité qui va bien au-delà du dialogue entre le roi, par exemple, et les élites qui l'entourent. Celle-ci est codifiée dans des lieux tels que le Conseil ou les assemblées des États. Plus largement, Claude Gauvard souligne à quel point *le tissu vivant de la prise de décision politique (…) est constitué, à la base, par la nécessité qu'ont les sujets de requérir le pouvoir en place et, au sommet, par le besoin de s'informer, au sens plein du mot, à savoir de s'enquérir de la vérité par une démarche de savoir. Cette démarche n'atteint en rien la pleine puissance du souverain qui décide et ordonne en maître mais elle suppose un dialogue antérieur qui sert d'ailleurs en partie à asseoir l'autorité souveraine*. Dans cette perspective, *Le tissu d'échanges réciproques interdit de concevoir l'Etat médiéval comme un état froid qui s'impose d'en haut pour s'assurer du monopole de la violence légitime* (Gauvard, 2007 : 19). Jean-Philippe Genet et Julio Valdeon Baruque prolongent cette approche lorsqu'ils en appellent à une *histoire de la production sociale de l'Etat* qui s'intéresse aux différents niveaux *où se noue, où se prend la société politique, où cristallise en une communauté politique stable un ensemble hétéroclite d'individus, de familles, d'associations professionnelles, partisanes ou religieuses, ou encore de communes, ces cités, ces provinces, ces ordres, ces « états » comme l'on*

BDD-A31127 © 2019 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.159 (2026-01-08 15:57:49 UTC)

dit alors (Genet, Baruque, 2007 : 217). Quels types de rapports s'établissent entre ces différents niveaux ?

Pour ces deux chercheurs, la notion de contrat constitue la pierre d'angle de ce qu'ils nomment une *monarchie contractuelle* sanctionnant *de facto un fonctionnement qui instaure un état d'équilibre entre les diverses composantes de la société politique* (Genet, Baruque, 2007 : 218). Selon les pays, cet état d'équilibre se construit sur un jeu plus ou moins ouvert, roi, noblesse et villes par exemple en Castille et en Angleterre avec des sociétés urbaines également travaillées en leur sein *par les tensions provoquées par les aspirations politiques des différents secteurs de la société* (Genet, Baruque, 2007 : 219). Ce jeu implique donc une négociation entre les forces sociales de manière bien sûr inégale avec des gagnants et des perdants mais elle est nécessaire à la recherche de cet équilibre. Une des illustrations de ce jeu est celui par lequel *villes et métiers s'appuient sur l'autorité du roi pour défendre leurs droits de police contre les prétentions des seigneurs, tandis que le roi profite de l'exigence de bonne police pour accroître son pouvoir normatif* (Genet, Baruque, 2007 : 224). Ce jeu peut parfois être plus large avec l'entrée de paysans dans une société qui reste au XVe siècle *assez fluide, assez ouverte [dans laquelle] chaque groupe social a ses propres élites* (Genet, Baruque, 2007 : 225) et qui se rigidifiera par la suite.

L'analyse de cette dimension interactive du pouvoir à la fin du Moyen Âge constitue également un des principaux aspects des travaux de Bernard Guénée qu'il désigne à travers le terme de *dialogue politique* (Guénée, 1991 : 244) établi *entre le roi et ses sujets, et ce, quelle que soit sa forme* (Boucheron, Offenstadt, 2011 : 16) exprimant par là le consentement nécessaire des sujets à l'exercice du pouvoir mais *qui n'empêche en rien les effets de la domination sociale* (Boucheron, Offenstadt, 2011 : 16).

La gouvernance comme *ensemble d'institutions, de réseaux, de directives, de réglementations, de normes, d'usages politiques et sociaux ainsi que d'acteurs publics et privés qui contribuent à la stabilité d'une société et d'un régime politique, à son orientation, à la capacité de diriger, à celle de fournir des services et à assurer sa légitimité* (Le Galès, 2004 : 243) nous semble donc faire écho, en partie tout au moins, aux manières de gouverner de la société médiévale de la fin du Moyen Âge. Celles-ci intègrent des éléments qualifiés aujourd'hui de gouvernance sous forme de réseaux, de normes, d'usages et d'acteurs et cet ensemble participe de la légitimation et donc de l'efficacité du pouvoir politique même s'ils n'épuisent pas l'analyse de ce pouvoir. Mais il en va après tout de même pour la période actuelle.

BDD-A31127 © 2019 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.159 (2026-01-08 15:57:49 UTC)

Il nous semble que la rapide analyse qui précède nous permet de formuler quelques hypothèses que seul un ensemble de recherches plus approfondies associant des médiévistes et des politistes pourrait permettre de valider.

Pour analyser le système politique médiéval en termes de gouvernance multi-niveaux, c'est-à-dire pour « voir » les éléments de gouvernance qu'il comporte, il convient donc de prendre ses distances avec un Moyen Âge exclusivement inscrit dans le récit et le processus de création de l'État moderne et étudié autant qu'il s'y insère. Il faut rendre compte de ses singularités mais aussi de ses virtualités quand même celles-ci ne se seraient pas accomplies ou de manière secondaire.

Les systèmes politiques ne se suivent pas de manière linéaire mais possèdent des caractéristiques qui peuvent disparaître puis être réactivées dans le cas de configurations politiques nouvelles. Parmi celles-ci, on voit alterner des périodes de concentration et des périodes de déconcentration du pouvoir, ces dernières étant plus favorables au déploiement de manières de gouverner que l'on peut qualifier de gouvernance. Tel nous paraît être le cas de la société politique médiévale de la fin du XIIIème siècle et de la période actuelle.

Ces cycles et alternances n'obèrent pas la réalité de fortes différences entre ce que seraient ces « phases de gouvernance » donnant toute sa valeur à leurs historicités respectives.

Ce ne seraient donc ni le fonctionnement réticulaire, ni la nécessité de la négociation et du compromis, ni la multiplicité des acteurs, ni l'importance prise par la conception contractuelle du droit qui constitueraient les aspects innovants de la gouvernance contemporaine. Ceux-ci paraissant largement présents dans le système politique médiéval de la fin du Moyen Âge. Ce qui est nouveau c'est leur articulation avec une culture et une pratique démocratique qui ne sont donc pas « nécessaires » à la gouvernance comme idéal type mais en constituent une des déclinaisons historiques possibles. La nôtre.

Bibliographie

Bloch, M. 1974, *Apologie pour l'histoire*, Paris, p.44.

Buscail, M-P. 2011/2. « Le domaine royal : entre territoires et réseaux », *Etudes rurales*, (n°188), p. 89.

Buscail, M-P. 2015 « L'expression des rapports de pouvoir par et pour l'espace au Moyen Âge », *EspacesTemps.net*, *Travaux*. [En ligne] : http://www.espacestemps.net/articles/rapports-de-pouvoir-moyen-age/ [consulté le 24 février 2015].

Boucheron, P., Offenstadt, N. 2011. *L'espace public au Moyen Age. Débats autour de Jürgen Habermas*, Paris : PUF, p. 370.

Challet, V., Genet, J-P., Oliva, H. R., Baruque, J. V. (éd.) 2007. *La société politique à la fin du XVème siècle dans les royaumes ibériques et en Europe. Elites, peuple, sujets ?* Valladolid et Paris : Presses de la Sorbonne.

BDD-A31127 © 2019 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.159 (2026-01-08 15:57:49 UTC)

Gaudin, J.P. 2002. *Pourquoi la gouvernance ?* Paris : Presses de science, p. 43-44.

Gauvard, C. 2007. « Introduction » in Vincent Challet, Jean-Philippe Genet, Hipolito Rafael Oliva et Julio Valdeon Baruque, *La société politique à la fin du XVème siècle dans les royaumes ibériques et en Europe. Elites, peuple, sujets ?* Valladolid et Paris : Presses de la Sorbonne, p. 19.

Genet, J-P. 1997. « La genèse de l'Etat moderne. Les enjeux d'un programme de recherche », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 118, n°1, p. 3-18. [En ligne] : https://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1997_num_118_1_3219 [consulté le 24 février 2015].

Grawitz, M., Leca, J. 1985. *Traité de science politique,* tome 1, Paris : PUF, p. 625.

Guénée, B. 1991. *L'Occident aux XIV et XVème siècles*. Les Etats, Paris : PUF, p. 244.

Hartog, F. 2003,2012. *Régimes d'historicité : présentisme et expériences du temps*, Paris : Ed. du Seuil.

Huynh-Quan-Suu, C. *Service de traduction de la commission européenne*.

Lefebvre, J. 2006. *L'hypothèse du néo-féodalisme. Le droit à une nouvelle croisée des chemins,* Paris : PUF, p. 260.

Le Galès, P. Gouvernance. In : Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot et Pauline Ravinet, *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, p.243.

Payre, R., Pollet, G. 2013. *Socio-histoire de l'action publique*. Repères, La Découverte.

Revel, J. 2000. Pratiques du contemporain et régimes d'historicité. In : *Le Genre humain*, p. 16-20.

Supiot, A. 2015. *La gouvernance par les nombres. Cours au collège de France,* Paris : Fayard, p.24.

Tilly, C. 2003. L'analyse historique des processus politiques. In : Pascale Laborier et Danny Trom, *Historicités de l'action publique*, Paris, p. 23-57.

© Revue du Gerflint (France) - Éléments sous droits d'auteur -
Modalités de lecture consultables sur le site de l'éditeur www.gerflint.fr

BDD-A31127 © 2019 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.159 (2026-01-08 15:57:49 UTC)